



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/503  
27 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 26 de la résolution 1055 (1996) en date du 8 mai 1996, par lequel le Conseil de sécurité m'a notamment prié de lui présenter le 1er juillet 1996 au plus tard un rapport sur les progrès accomplis par le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) dans la réalisation des objectifs et l'application du calendrier convenus entre eux. Il porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport, qui était daté du 30 avril 1996 (S/1996/328).

#### **II. ASPECTS POLITIQUES**

2. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, agissant en coopération avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) a continué de se tenir en contact étroit avec le Gouvernement angolais et avec l'UNITA pour les amener à mettre en oeuvre les divers accords qu'ils avaient conclus. Tous ceux qu'intéresse la situation en Angola, y compris des dignitaires étrangers de passage, ont cherché à persuader les parties qu'il leur fallait prendre rapidement des mesures concrètes pour faire progresser le processus de paix. Mon Représentant spécial a récemment tenu des consultations à cet égard avec les Présidents du Mozambique, du Zaïre, de la Zambie et du Zimbabwe.

3. La Commission conjointe a continué de se réunir régulièrement à Luanda et ailleurs en Angola. Elle a examiné la mise en oeuvre des calendriers approuvés par les parties pour les mois de mai et de juin 1996 et elle a souvent demandé instamment au Gouvernement et à l'UNITA de s'acquitter de leurs obligations rapidement et de façon transparente. Elle a aussi tenu des réunions spéciales consacrées à la démobilisation et à la réinsertion des anciens soldats dans la société civile, au respect des droits de l'homme et à d'autres questions.

4. Il y a eu quelques événements positifs : l'adoption d'un accord-cadre sur les questions militaires; la promulgation de la loi d'amnistie le 8 mai; le début du processus d'incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les Forces armées angolaises (FAA); l'achèvement du cantonnement de la police

d'intervention rapide; et la deuxième phase du retrait des FAA de positions avancées. En outre, comme prévu dans le Protocole de Lusaka, l'UNITA a présenté des propositions en vue de modifier le statut de sa station radio, Vorgan; ces propositions sont actuellement étudiées par le Gouvernement.

5. En revanche, d'autres aspects importants du Protocole de Lusaka, en particulier le désarmement de la population civile et l'extension de l'administration publique à l'ensemble du pays, n'ont pas encore été appliqués. On ne sait pas non plus si certains objectifs clefs, par exemple l'incorporation de forces de l'UNITA dans les FAA, seront atteints à la date prévue. Bien que des délégations de niveau du Gouvernement et de l'UNITA tiennent des consultations concernant les amendements constitutionnels, il semble peu probable que le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales soit mis en place avant que l'UNITA ne convoque au mois d'août un congrès extraordinaire.

6. En raison de la détérioration de la situation économique et sociale, en particulier à Luanda et dans d'autres villes, le Président dos Santos a nommé un nouveau premier ministre, M. Fernando França Van Dunem. Lorsque le nouveau gouvernement a été formé le 7 juin, certains postes ministériels ont été laissés vacants, de façon qu'ils puissent par la suite être occupés par des membres de l'UNITA.

7. La création d'une radio indépendante des Nations Unies n'a toujours pas progressé. Toutefois, le Gouvernement a donné à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) du temps d'antenne supplémentaire à la radio et à la télévision nationales.

### III. ASPECTS MILITAIRES

#### A. Respect du cessez-le-feu, cantonnement des Forces armées angolaises et déploiement d'UNAVEM III

8. La situation militaire dans le pays est restée calme et l'on n'a signalé que des mouvements de troupes et des affrontements mineurs, essentiellement dans les provinces de Benguela et de Huila. Il s'agissait surtout de coups de main, exécutés souvent par des individus portant l'uniforme de l'UNITA ou des FAA, pour voler des vivres ou du bétail dans les villages. Au total, 75 violations du cessez-le-feu ont été signalées pendant la période considérée, dont 35 ont été confirmées par UNAVEM III. Toutefois, la nette augmentation de la criminalité armée est source de vives préoccupations. Le 22 mai 1996, des bandits ont tiré sur un véhicule d'UNAVEM III, en patrouille dans la région de Quilengues; aucun membre du personnel de l'ONU n'a été touché, mais cinq civils angolais se trouvant dans un autre véhicule ont été tués et cinq ont été blessés. Le 9 juin, deux employés angolais de Halo Trust, une organisation non gouvernementale internationale s'occupant de déminage, ont été blessés et, le 17 juin, des éléments armés portant l'uniforme des FAA ont volé un camion appartenant à l'organisation Care International. La situation est devenue particulièrement précaire dans les régions dont les forces de l'UNITA se sont retirées. Il est impératif de prendre des mesures pour améliorer la sécurité dans ces régions, notamment en y appliquant l'administration de l'État.

9. Les FAA ont appliqué la deuxième phase du retrait de leurs forces. Toutefois, UNAVEM III a déterminé que 14 des 47 redéploiements effectués pendant la première et la deuxième phases n'avaient pas été satisfaisants; les FAA sont incitées vivement à prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation.

10. Au 25 juin 1996, les éléments militaires et de police d'UNAVEM III comptaient 7 282 personnes. Ils ont poursuivi leurs activités extensives de contrôle et de vérification du cessez-le-feu, ainsi que du retrait et du cantonnement des forces armées et de la police, et ont continué d'assurer la garde des armes qui leur avaient été remises, d'escorter des convois humanitaires et d'effectuer d'autres tâches essentielles. Étant donné l'état d'avancement du processus de paix, les forces et observateurs militaires de l'ONU participent de plus en plus à la surveillance des principaux axes routiers, à la vérification de l'incorporation d'éléments de l'UNITA dans les FAA, à l'appui à fournir aux zones de cantonnement et aux activités destinées à promouvoir la libre circulation des personnes et des biens.

#### B. Cantonnement des troupes de l'UNITA

11. Le 21 mai, le Gouvernement et l'UNITA sont convenus d'un calendrier selon lequel le cantonnement de toutes les troupes de l'UNITA serait achevé à la fin juin et leur intégration dans les FAA un mois plus tard. Le rythme auquel s'est poursuivi le cantonnement, qui avait déjà été considérablement retardé, n'en est pas moins demeuré inégal. Le 14 mai, M. Savimbi s'était engagé à cantonner 50 000 hommes (sur un total déclaré de 62 500) avant le 15 juin; cet objectif a été atteint le 17 juin. Un ralentissement marqué du processus de cantonnement a cependant été constaté au cours de la deuxième quinzaine de juin. Au 25 juin, 51 597 hommes de l'UNITA avaient été enregistrés dans les zones de cantonnement gérées par l'ONU et ne s'étaient dessaisis que de 26 150 armes de défense individuelles et 3 368 armes collectives.

12. M. Savimbi avait également annoncé que des armes de "meilleure qualité" seraient remises. La qualité s'est en effet améliorée légèrement, mais la quantité n'a guère augmenté. Plus de 18 000 hommes sont arrivés dans les camps sans armes et la quantité de munitions apportées est négligeable. Les désertions se sont poursuivies, plus de 5 628 hommes ayant quitté les zones de cantonnement au 25 juin. Tout porte à croire que bon nombre des déserteurs sont des civils ou des membres de milices locales qui avaient été amenés dans les camps par la force.

13. L'UNITA ne s'est pas encore dessaisie non plus de ses armes lourdes, lance-roquettes, pièces d'artillerie anti-aériennes, véhicules blindés de transport de troupes et matériels de transmission et de génie, ni des véhicules qu'elle utilise à des fins militaires. Le processus de cantonnement demeurera incomplet tant qu'elle ne se sera pas exécutée à cet égard. L'ONU ne pourra en tout état de cause déclarer que le cantonnement est complet tant qu'elle ne disposera pas de preuves indiquant de façon probante que toutes les unités régulières, de commandos, de génie, d'appui et autres de l'UNITA ont effectivement été cantonnées ou qu'il ne lui en aura pas autrement été rendu compte. La présence, dans les zones dont l'UNITA s'est retirée, de personnes qu'elle dit faire partie de sa "police", alors que la constitution d'une force de ce type est contraire

aux dispositions du Protocole de Lusaka, constitue une autre source de préoccupation. Il importe au plus haut point que les intéressés soient également cantonnés et que leurs armes soient remises à l'ONU.

14. La présence de plus de 55 000 membres des familles et autres personnes à charge dans les camps satellites des zones de cantonnement a par ailleurs ajouté à l'énormité des tâches dont doivent s'acquitter les programmes des Nations Unies et les ONG internationales. On continue de s'efforcer d'apporter une aide alimentaire accrue aux intéressés. Quelque 70 000 visites médicales suivies des traitements nécessaires ont été administrées aux hommes cantonnés. L'administration de vaccins dans les camps est assurée en étroite collaboration avec les ONG et l'UNICEF, des cours d'instruction civique ont été organisés et une formation médico-sanitaire est dispensée en collaboration avec l'OMS.

15. Les quatre premières zones de cantonnement ont été déclarées combles, mais il paraît improbable, pour les raisons exposées ci-après, que la forclusion officielle de nouveaux arrivants conduise à leur fermeture prochaine.

#### C. Achèvement de la mise en place des Forces armées angolaises

16. Le calendrier convenu prévoit que l'intégration des troupes de l'UNITA dans les forces armées nationales s'achève à la fin de juillet. Les deux premiers groupes d'officiers de l'UNITA ont été intégrés dans les FAA. Les intéressés commenceront de sélectionner les soldats réunis dans les zones de cantonnement qui entreront dans les FAA. Le retour de généraux de l'UNITA aux FAA est prévu pour la mi-juillet, mais il paraît improbable que l'échéance fixée pour l'achèvement du processus, soit la fin juillet, puisse être tenue.

17. Il importe au plus haut point qu'on se préoccupe activement du sort des hommes de l'UNITA qui n'auront pas été retenus pour servir dans les FAA ou dans la police nationale. La démobilisation (voir par. 28 ci-après) devrait être menée à bien sans tarder, de nouveaux attermolements des parties pouvant avoir des répercussions graves sur les plans politique et financier et sur celui de la sécurité. Vu la situation régnant actuellement en Angola, la démobilisation et la réinsertion sociale des ex-combattants doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus bien planifié, progressif et durable. L'idée de créer des équipes de reconstruction, dont l'activité serait appuyée non seulement par le Gouvernement, mais aussi par la communauté internationale, vaut la peine d'être étudiée à cet égard. De telles équipes pourraient devenir un moyen important de promouvoir la réinsertion sociale, de même que le relèvement général de l'économie.

18. Un volume considérable de ressources supplémentaires devra être apporté d'urgence pour assurer le processus de démobilisation. Les parties ont déjà demandé à l'ONU de continuer à apporter son concours dans les zones de cantonnement. Le Gouvernement a également demandé à l'Organisation de lui remettre le matériel se trouvant dans les zones le moment venu, en tant que contribution à la démobilisation. La responsabilité de la réinsertion sociale des soldats démobilisés, qui incombe aux parties, aura un effet bénéfique sur le processus de paix. J'entends présenter des recommandations à ce sujet dans mon prochain rapport sur le financement d'UNAVEM III à l'Assemblée générale. L'intégration des troupes de l'UNITA dans les FAA constituera un processus

difficile et l'assistance que la communauté internationale pourra apporter à la formation professionnelle des Forces, de même que sa contribution au titre de l'augmentation de leur capacité d'absorption, seront extrêmement précieuses.

#### D. Déminage et remise en état des routes

19. Les unités du génie d'UNAVEM III et un certain nombre d'ONG spécialisées continuent d'inspecter et de déminer les routes, zones de cantonnement et têtes de pont. Après des retards considérables causés par l'UNITA, une société privée travaillant pour le compte de l'ONU est enfin parvenue à déminer l'axe stratégique Menongue-Saurimo. En ce qui concerne les régions de l'Est et du Sud-Est, des opérations de reconnaissance sont menées dans les provinces de Bié et de Cuando-Cubango. Depuis la mise en train des activités, 4 102 kilomètres de routes ont été dégagés par les troupes d'UNAVEM III, et 3 114 inspectés ou déminés par la société susmentionnée. La Mission a en outre aidé à réparer et à rouvrir 24 ponts.

20. À ce jour, trois brigades de démineurs angolais (soit 188 hommes au total) ont été formées par l'école de déminage de l'ONU à Viana. Deux d'entre elles travaillent sous la supervision de l'Organisation dans les provinces de Bié et de Malange, la troisième devant arriver à Cazombo, dans la province de Moxico, dès que les dispositions nécessaires auront été prises pour l'y faire transporter. Dans l'intervalle, UNAVEM III continue de coopérer, avec les programmes des Nations Unies et les ONG, au rassemblement des éléments d'information nécessaires en vue de la constitution d'une base de données nationale sur les mines. Les parties angolaises ont pris l'initiative de détruire publiquement une partie de leurs stocks de mines. La pollution par les mines continue néanmoins de poser un énorme problème au pays. Le 17 juin, deux instructeurs de l'ONU et l'un des membres angolais d'une brigade de déminage ont été grièvement blessés alors qu'ils travaillaient à proximité de Malange.

#### IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

21. Deux cent quarante-trois observateurs de police des Nations Unies, déployés en 37 emplacements sur l'ensemble du territoire angolais, continuent de surveiller la neutralité de la police angolaise, le casernement de la police d'intervention rapide, le respect des droits de l'homme, la libre circulation des personnes et des marchandises et autres aspects du Protocole de Lusaka se rapportant à des domaines connexes.

22. Le 11 juin, le Gouvernement a mené à terme le cantonnement de sa police d'intervention rapide. Sur un effectif déclaré de 5 385 hommes, 5 222 avaient été cantonnés. Par ailleurs, UNAVEM III s'emploie actuellement à vérifier si la police d'intervention rapide dispose d'un armement adapté à son nouveau mandat, qui est d'assurer le maintien de l'ordre et de dispenser une formation professionnelle de base aux officiers cantonnés. Comme suite à une demande du Gouvernement angolais, l'Organisation a fourni à la police d'intervention rapide 120 tentes, et on attend l'arrivée de matériel supplémentaire prélevé sur les stocks de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

23. Cinquante-cinq agents de l'UNITA sont arrivés à Luanda pour être incorporés dans la police nationale et recevoir une formation leur permettant de servir

/...

comme gardes du corps des dirigeants de l'UNITA; ils doivent être rejoints bientôt par 157 officiers de l'UNITA. Les parties ont finalement approuvé un programme de désarmement de la population civile par les autorités angolaises. L'application de ce programme devrait commencer sous peu.

24. Le 8 mai, une session extraordinaire de la Commission conjointe a adopté un plan d'action de l'UNAVEM sur les droits de l'homme. Le Gouvernement et l'UNITA ont promis de coopérer pleinement aux enquêtes de l'UNAVEM en la matière. En attendant, les six observateurs des droits de l'homme détachés par l'Union européenne ont pris leurs fonctions dans le Groupe des droits de l'homme d'UNAVEM III. Il n'en demeure pas néanmoins que l'effectif total du Groupe n'est toujours pas suffisant pour lui permettre d'exercer régulièrement ses activités dans toutes les provinces angolaises. UNAVEM III a continué de dispenser une formation en matière de droits de l'homme aux soldats de l'UNITA dans les zones de cantonnement et à la police d'intervention rapide. Elle a par ailleurs organisé, dans la ville de Negage, le troisième séminaire régional sur les droits de l'homme, tandis que de son côté le Comité des droits de l'homme local lançait un programme spécial à Lobito avec le concours d'UNAVEM III et de l'UNICEF.

#### V. ASPECTS HUMANITAIRES

25. La situation générale sur le plan humanitaire en Angola s'améliore progressivement. Malgré une méfiance qui subsiste encore, des équipes conjointes composées de fonctionnaires du Gouvernement et de l'UNITA, agissant avec la participation d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, sont en train d'accroître leurs activités humanitaires dans l'ensemble du pays. On a développé les programmes d'alimentation thérapeutique pour faire face à l'aggravation de la malnutrition dans certaines régions.

26. Une mission d'évaluation des cultures organisée conjointement par le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui s'est rendue dans 11 des 18 provinces de l'Angola en avril, ont prédit de meilleurs rendements que l'année dernière. Malheureusement, en raison du caractère rudimentaire des techniques de récolte, du manque de matériel de base et de l'insuffisance des installations d'emménagement dans les zones rurales, des pertes seront inévitables et il est à craindre qu'il n'y ait de nouveau une importante pénurie alimentaire. Il faudra par conséquent prévoir pour quelque temps encore une aide et un appui alimentaires d'urgence en faveur des personnes déplacées. Le programme de distribution de semences et d'outils agricoles pour la campagne 1996/1997 est actuellement à l'étude; il y sera tenu compte des enseignements des campagnes antérieures.

27. Les restrictions à la libre circulation des personnes et des marchandises dans certaines zones continuent d'être un sujet de préoccupation. Le retour et la réinstallation des personnes déplacées par la guerre ne seront possibles que s'il existe un réseau routier déminé et permettant une circulation libre et sûre. De ce facteur dépendront également les perspectives de la prochaine saison des semailles.

28. À une session extraordinaire de la Commission conjointe tenue en mai, l'ONU a présenté au Gouvernement angolais un programme de soutien à la démobilisation et à la réintégration. Ce programme comporte quatre éléments principaux, déjà inclus dans l'appel humanitaire lancé par les Nations Unies pour 1996 : un service d'orientation communautaire destiné à assurer l'orientation et l'aiguillage vers les services appropriés; des projets à impact rapide destinés à accroître la capacité d'absorption des communautés d'accueil et à faciliter la réintégration; un programme de formation professionnelle destiné à répondre aux besoins de formation; et un programme de rééducation post-traumatique pour les invalides de guerre. Un programme spécial a par ailleurs été élaboré à l'intention d'une autre catégorie de personnes vulnérables, les soldats mineurs. Jusqu'à présent, moins de 25 % des fonds nécessaires ont été obtenus, et ces fonds doivent être utilisés essentiellement pour répondre aux besoins des groupes vulnérables.

#### VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

29. L'économie angolaise demeure en proie à une crise profonde. Le taux d'inflation en 1995 a atteint 3 780 %, et si les tendances actuelles se maintiennent, le taux d'inflation pour 1996 atteindra, selon les projections, un niveau encore plus élevé. Le pouvoir d'achat des salaires a chuté de manière catastrophique au cours du premier trimestre de cette année, et les salaires des fonctionnaires, y compris ceux de la police et de l'armée, n'ont pas été versés à temps; nombre de fonctionnaires gouvernementaux ont été obligés de rechercher d'autres sources de revenus. Les services d'utilité publique tels que le téléphone, l'eau et l'électricité se trouvent dans un état de désintégration totale dans bon nombre de régions. Cet état de choses a eu un retentissement profond sur la société dans son ensemble. Le taux de chômage est de l'ordre de 40 à 55 %.

30. La monnaie angolaise demeure fortement surévaluée et le taux de change est instable. En outre, l'Angola connaît un déficit budgétaire critique, qui ne peut être financé par son économie. À l'issue d'une visite effectuée récemment à Luanda, une équipe du Fonds monétaire international avait jugé encourageantes les perspectives de réforme macro-économique, mais les espoirs dans ce sens ne se sont pas réalisés. La Banque mondiale, dans le cadre de son programme de secours d'urgence et de relèvement social, envisage un prêt à l'Angola d'un montant total d'environ 20 millions de dollars. En coopération avec le Gouvernement, elle a identifié quatre domaines d'action prioritaires, à savoir la création d'un fonds d'urgence en faveur des enfants, une aide à la formation et à l'emploi, un soutien en faveur des groupes vulnérables et le renforcement des capacités du Ministère de l'aide sociale.

31. Le Gouvernement a récemment envoyé dans plusieurs pays donateurs des missions chargées de renégocier sa dette extérieure croissante. Il espère, semble-t-il, obtenir de meilleures conditions en négociant avec chacun des créanciers plutôt que par le biais du Club de Paris.

32. S'adressant au peuple angolais le 3 juin 1996, le Président dos Santos a souligné que l'économie traversait une crise grave. La "politique monétariste néo-libérale" suivie par le Gouvernement avait échoué et il allait falloir pour surmonter la crise adopter une nouvelle politique dans le cadre d'un marché qui

serait "progressivement structuré". Le Président dos Santos a souligné qu'il était indispensable de rétablir "la discipline et la transparence dans l'action gouvernementale en même temps que de prévenir la corruption et le trafic d'influence".

#### VII. ASPECTS FINANCIERS

33. Dans sa résolution 50/209 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission de vérification pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1996 et au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission, un crédit d'un montant brut de 169 118 500 dollars (soit un montant net de 165 984 100 dollars), ladite somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 28 186 410 dollars (soit un montant net de 27 664 010 dollars).

34. Dans la même résolution, l'Assemblée générale m'a prié de présenter des prévisions de dépenses actualisées pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1997, le 1er novembre 1996 au plus tard, afin qu'elle puisse les examiner à sa cinquante et unième session. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat de la Mission de vérification, les dépenses de fonctionnement d'UNAVEM III durant la nouvelle période se situeront dans les limites du montant mensuel indiqué plus haut au paragraphe 33.

35. Au 21 juin 1996, les contributions non acquittées au Compte spécial de l'UNAVEM depuis le début de la mission jusqu'au 30 avril 1996 s'élevaient à 46,9 millions de dollars. Au 21 juin 1996, le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 678 800 dollars.

#### VIII. OBSERVATIONS

36. Au cours des deux derniers mois, l'application du Protocole de Lusaka a progressé un peu plus rapidement. La promulgation de la loi d'amnistie, l'achèvement du processus de cantonnement de la police d'intervention rapide, le casernement partiel de Forces armées angolaises (FAA), la réalisation de quelques progrès dans le cantonnement des troupes de l'UNITA et l'amorce du processus d'incorporation du personnel militaire de l'UNITA dans les FAA sont autant de facteurs dont il convient de se féliciter.

37. Toutefois, les semaines à venir revêtiront une importance cruciale. Le fait est que les parties n'ont pas respecté le calendrier convenu entre le Président dos Santos et M. Savimbi au cours de leur rencontre à Libreville le 1er mars. Les retards incessants pris dans le cantonnement des troupes de l'UNITA, le nombre élevé de désertions des zones de cantonnement, la qualité et la quantité insuffisantes des armes et des munitions remises, l'incapacité à cantonner le personnel de police de l'UNITA et le retrait incomplet des FAA des positions avancées sont autant de facteurs auxquels il faudra remédier d'urgence si l'on veut que le processus de paix demeure crédible.

38. La situation n'est pas plus réconfortante sur le plan politique. Les parties n'ont toujours pas pris un certain nombre de mesures nécessaires à la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. La

/...

plupart des députés de l'UNITA n'occupent pas les sièges qui leur reviennent à l'Assemblée nationale. Les responsables désignés par l'UNITA n'ont toujours pas pris leurs fonctions dans l'administration publique aux échelons national, provincial et local. Par ailleurs, il est essentiel de régler rapidement la question du poste de vice-président offert à l'UNITA. De l'avis général, le règlement de cette question pourrait constituer un jalon décisif dans la voie d'une réconciliation nationale durable en Angola.

39. Pour que le processus de paix aboutisse, il faut que les parties, en particulier l'UNITA, manifestent une volonté plus ferme de s'acquitter, en temps voulu, des engagements qu'elles ont pris. Faute de quoi, il est peu probable que la communauté internationale prenne, de son côté, les mesures qui lui incombent.

40. La démobilisation et la réinsertion socio-économique des anciens combattants est un autre préalable indispensable d'une paix durable en Angola. Les institutions nationales sont censées jouer un rôle de premier plan, mais une aide extérieure substantielle sera également nécessaire à cette fin. Jusqu'à présent, c'est avec prudence que les donateurs ont engagé des ressources en faveur de ce processus. Sur les 42 milliards nécessaires à l'exécution des activités de démobilisation et de réinsertion sociale pendant la première année, seulement 10 millions de dollars ont été reçus jusqu'ici. Maintenant que les dispositions initiales ont été prises pour constituer les forces armées intégrées, la démobilisation figure au premier plan des préoccupations. En l'absence d'un important soutien de la part des donateurs, les acquis risquent d'être compromis.

41. Le relèvement rapide des communautés dévastées par la guerre dans l'ensemble du pays est également une condition essentielle au rétablissement de la paix. Lors de la Table ronde tenue à Bruxelles en septembre 1995, les donateurs ont annoncé des contributions importantes pour financer des projets hautement prioritaires visant à rétablir la viabilité économique des communautés angolaises et à les préparer à réintégrer le grand nombre d'anciens combattants, de personnes déplacées et de réfugiés.

42. Bien que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords conclus entre les parties aient été plus lents que ceux dont j'aurais aimé faire état à ce stade, j'engage vivement les donateurs à continuer d'apporter leur soutien au processus de paix, à répondre généreusement aux besoins créés par la démobilisation et la réinsertion et à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lors de la table ronde de Bruxelles.

43. UNAVEM III est devenue l'opération de maintien de la paix la plus importante de l'Organisation. Son maintien, notamment à ce stade de l'application du Protocole de Lusaka, demeure essentiel. Je recommande donc que son mandat soit prorogé de trois mois jusqu'au 11 octobre 1996. Comme la date fixée pour l'achèvement de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola (février 1997) approche à grands pas, j'ai mis en place un dispositif d'intervention en vue de la réduction progressive de sa composante militaire dès que le processus de cantonnement aura été mené à bien et que l'intégration des troupes de l'UNITA dans les FAA et la constitution des forces armées unifiées

seront bien avancées. Je présenterai des recommandations à cet effet dans mon prochain rapport au Conseil.

44. À mesure que l'Angola commence à se remettre des séquelles d'une longue guerre civile, la nécessité de réformes macro-économiques est de plus en plus manifeste. Vu la détérioration dangereuse de la situation économique et sociale, l'escalade de la criminalité et l'incapacité à absorber de nombreux soldats démobilisés et à réinstaller les réfugiés et les personnes déplacées, il est impératif de poursuivre les réformes avec détermination et persévérance. L'ensemble du système des Nations Unies continuera de réagir favorablement aux efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en oeuvre lesdites réformes et encourager les investissements étrangers.

45. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial et à tout le personnel d'UNAVEM III, ainsi qu'au personnel des programmes et organismes des Nations Unies et des ONG, pour la tâche louable qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude aux trois États observateurs et à tous les États Membres qui appuient sans relâche le processus de paix en Angola.

## ANNEXE

Personnel militaire et membres de la police civile d'UNAVEM III

(Au 25 juin 1996)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes <sup>a</sup>	Total
Algérie	8	--	--	--	8
Bangladesh	10	21	20	210	261
Brésil	20	9	44	1 045	1 118
Bulgarie	8	15	--	--	23
Congo	8	--	--	--	8
Égypte	10	15	1 <sup>b</sup>	--	26
Fédération de Russie	10	--	--	171	181
Fidji	--	2	--	--	2
France	8	--	12 <sup>b</sup>	--	20
Guinée-Bissau	21	4	--	--	25
Hongrie	10	8	--	--	18
Inde	19	3	47	1 053	1 122
Italie	--	--	4 <sup>b</sup>	--	4
Jordanie	20	20	1 <sup>b</sup>	--	41
Kenya	10	--	--	--	10
Malaisie	20	20	2 <sup>b</sup>	--	42
Mali	10	15	--	--	25
Namibie	--	--	6	202	208
Nigéria	20	20	--	--	40
Norvège	5	--	--	--	5
Nouvelle-Zélande	5	--	10 <sup>b</sup>	--	15
Pakistan	10	--	8 <sup>b</sup>	--	18
Pays-Bas	14	8	8 <sup>b</sup>	--	30
Pologne	5	--	--	--	5
Portugal	10	11	12	316	349
République de Corée	--	--	6	198	204
République-Unie de Tanzanie	--	3	--	--	3
Roumanie	--	--	22	875	897
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	--	--	2	--	2
Sénégal	10	--	--	--	10
Slovaquie	5	--	--	--	5
Suède	20	10	--	--	30
Ukraine	5	--	8	202	215
Uruguay	10	12	43	811	876
Zambie	10	15	23	497	545
Zimbabwe	23	22	37	809	891
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>233</b>	<b>316<sup>c</sup></b>	<b>6 389</b>	<b>7 282</b>

<sup>a</sup> Y compris la police militaire.

<sup>b</sup> Y compris les spécialistes militaires à l'école de déminage d'UNAVEM III et l'administration des zones de cantonnement.

<sup>c</sup> Ce chiffre ne comprend pas les neuf experts du déminage détachés par l'Allemagne.

